## Gestion de la qualité des résultats des activités du projet MRPA du PNUD (Janvier à Décembre 2015)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **RESULTAT ATTENDU 1** - De nouvelles AP sont créées dans le cadre des catégories V et VI de l’UICN | | | | |
| **Résultat Opérationnel 1.1 - Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (Objectifs et arrangements de gestion des MRPA).** | | | | |
| **Résultat de l’activité 1.1.1 –** Diffusion des résultats de la capitalisation des bonnes pratiques et meilleures approches et de vision MRPA | Bonnes pratiques sur les meilleures approches et les leçons apprises sur les mauvaises pratiques partagées et diffusées. | | | Date de début : Mi-septembre 2015  Date de fin : fin-septembre 2015 |
| **Objet** | Il s’agit de tenir des réunions de partage régional entre les parties prenantes locales des MRPA (Gestionnaires, secteur public, société civile, secteur privé, autres Projets dans la NAP) en vue de diffusion (i) des résultats de différentes activités menées durant les deux années de mise en œuvre et (ii) des bonnes pratiques sur les meilleures approches au niveau de la NAP Complexe Ambohimirahavavy Marivorahona. | | | |
| **Description** | Les connaissances et expériences de Madagascar sur les AP de catégories V et VI sont encore très limitées. Néanmoins en matière de gestion et de gouvernance, les 4 ONGP du projet MRPA ont déjà fonctionné depuis plusieurs années avec leurs perceptions propres sur le mode de gestion et de gouvernance adapté dans leurs sites respectifs. En outre, une large gamme d’approches est déjà mise en œuvre et/ou testée par les divers promoteurs à Madagascar et dans d’autres pays en développement. Au cours de sa première année de mise en œuvre, MRPA a conduit une étude visant à capitaliser les bonnes pratiques sur les meilleures approches à considérer dans la définition des principes de fonctionnement, de gestion, etc. du sous-réseau. Les résultats de cette étude ont été diffusés à travers un atelier national regroupant tous les acteurs œuvrant les NAP catégories V et VI pour qu’il y ait plus large diffusion des bonnes pratiques.  Eu égard de sa grande superficie et de sa complexité, cette bonne pratique sera conduite entre les parties prenantes locales des MRPA (Gestionnaires, secteur public, société civile, secteur privé, autres Projets dans la NAP) au niveau de la NAP Complexe Ambohimirahavavy Marivorahona | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation active des parties prenantes à l’atelier de partage | | Observation de nombre de personnes ayant pris de parole ou posé de question durant l’atelier | Rapport d’atelier | A la fin de l’atelier |
| **Résultat de l’activité 1.1.2 – E**tablissement d’un “ Forum MRPA” | Forum MRPA pour le partage de savoir, d’expériences et d’informations mis en place, structuré et fonctionnel | | | Date de début : Mi-mars 2015  Date de fin : fin mars 2015 |
| **Objet** | Appuyer l’établissement et le fonctionnement d’un “ Forum MRPA” pour le partage de savoir, d’expériences et d’informations, dans le but d’améliorer la gestion du sous réseau MRPA. | | | |
| **Description** | Les connaissances et expériences de Madagascar sur les AP de catégories V et VI sont encore très limitées. Pourtant, une large gamme d’approches est déjà mise en œuvre et/ou testée par les divers promoteurs à Madagascar et dans d’autres pays en développement. Afin de faciliter les échanges entre les Projets ou promoteurs œuvrant dans le cadre des AP de catégories V et VI, la mise en place d’un Forum bien structuré est nécessaire dans le cadre du MRPA.  Les connaissances et expériences de Madagascar sur les AP de catégories V et VI sont encore très limitées. Durant l’atelier de restitution des résultats de la capitalisation des bonnes pratiques sur les meilleures approche en 2014, il a été reconnu par l’ensemble des acteurs du SAPM que la définition des catégories V et VI des NAP de Madagascar ne correspondent pas totalement aux définitions données par l’UICN et appliquées dans les autres pays du monde. Pourtant, les processus de création de ces NAP se poursuivent et avec un délai maximum de quinze mois fixé par le texte de prorogation du statut de protection temporaire sorti en mai 2013. Il va falloir fixer les catégories des 93 NAP du réseau MRPA. En outre, le projet a élaboré des manuels et guides d’élaboration du Plan d’aménagement et de gestion des NAP, du plan de gestion environnementale et de sauvegarde social adapté aux catégories V et VI pour faciliter la réalisation de ces outils exigé par la création définitive. Ces différents outils ont été postés dans le site web du projet MRPA pour les rendre accessibles aux différents utilisateurs potentiels. Par ailleurs, afin de faciliter les échanges entre les Projets ou promoteurs œuvrant dans le cadre des AP de catégories V et VI, constituant le sous-réseau MRPA face aux différents défis à relever liés aux catégories même de ces NAP, la mise en place d’un forum électronique bien structuré est nécessaire. Parallèlement afin de bien appréhender les besoins et les contraintes d’un forum électronique, l’Assistant TIC de l’UGP/MRPA a développé un forum restreint aux 4 ONGP et l’UGP d’abord. L’idée de forum électronique vu l’accessibilité relativement réduite pour les régions et les coûts de la connexion est apparemment en veille vers le dernier trimestre de l’année.  Afin de continuer ces efforts, un atelier d'échanges national entre le réseau MRPA (95NAP) sur l'application de la politique, la coordination générale et les leçons apprises sera conduit à travers la DCBSAP avec l’appui du Projet. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation active des parties prenantes à l’atelier de partage | | Observation de nombre de personnes ayant pris de parole ou posé de question durant l’atelier | Rapport d’atelier | A la fin de l’atelier |
| **Résultat Opérationnel 1.2 - Les inventaires de référence facilitant le zonage et la définition des options de croissance économique durable par la valorisation des ressources naturelles sont réalisés** | | | | |
| **Résultat de l’activité 1.2.4 –** Activité de suivi écologique | Etat des ressources naturelles à travers les cibles de conservation identifié, connu et partagé | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Octobre 2015 |
| **Objet** | Réaliser les suivis écologiques scientifiques et les suivis communautaires afin de voir l’état des ressources à l’intérieur des 05 NAP MRPA | | | |
| **Description** | En 2013, le Projet a démarré l’inventaire de référence des 05 NAP et une des objectifs de l’étude a été focalisée sur la détermination des cibles de conservation avec le système de suivi scientifique spécifique par cible en utilisant les différentes méthodes scientifiques permettant d’y arriver. Chaque NAP a ses propres cibles de conservation. Parallèlement à cet inventaire de référence, en 2014, le projet a élaboré un manuel d’exécution des activités classiques à l’intérieur des NAP dont le suivi écologique scientifique qui consiste à vérifier l’état de ces cibles de conservation généralement à l’intérieur du noyau dur dans le but de détecter d’éventuels changements susceptibles d’influencer sur leur viabilité ou l’intégrité écologique de la NAP. Le suivi écologique participatif ou communautaire pour sa part consiste à établir l’état des ressources et donner l’abondance des espèces par les communautés. | | | |
| **Critères de qualité** | **La méthode de mesure de la qualité** | | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche méthodologique appropriée par cible aboutissant à la collecte de toutes les informations minimales requises | Analyse du contenu de chaque étape méthodologique et des informations collectées à travers les rapports de suivi | | Rapports de suivi écologique scientifique et rapports de suivi communautaire | A la fin de chaque suivi |
| **Résultat de l’activité 1.2.5 –**  Remplissage de l’outil METT du GEF (*Management Effectiveness Tracking Tool*) des 5 sites | METT du GEF (*Management Effectiveness Tracking Tool*) des 5 sites élaboré au niveau régional et validé au niveau national à travers un atelier. | | | Date de début : Début mars 2015  Date de fin : Fin mars 2015 |
| **Objet** | Définir les priorités de conservation - Organiser un atelier d'analyse et de validation du METT du sous-réseau des 5 NAP | | | |
| **Description** | Lors de la première année du Projet (2013), le projet a conduit une étude visant à déterminer l’état initial des aires protégées cibles. Les résultats de ces études complétées par d’autres échanges avec les ONG gestionnaires des sites ont permis d’établir les valeurs du METT du GEF (*Management Effectiveness Tracking Tool*) des 5 sites du projet MRPA avec l’appui d’un Consultant National . Afin de voir ou d’évaluer l’effort fourni durant l’année 2014 au niveau de chaque site, les METT des 05 NAP MRPA auraient dû élaborés vers la fin de l’année 2014 avec l’appui du Conseiller Technique Principal actuellement en cours de recrutement. Au final, le CTP n’a pas été recruté et vu les diverses activités liées à la création définitive des NAP, l’établissement du METT sera au début d’année 2015. L’exercice sera confié à l’équipe même du Projet à savoir les ONGP, UGP, DREEF et MEEF/DTC en deux étapes dont la première au niveau régional et la seconde au niveau national. | | | |
| **Critères de qualité** | **La méthode de mesure de la qualité** | | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Processus du remplissage de l’outil METT considérant le processus participatif et considération intégrale du format convenu à cet effet | Analyse des rapports d’ateliers régionaux et l’outil rempli. | | des rapports d’ateliers régionaux et l’outil METT rempli | A la fin de l’atelier de validation nationale. |
| **Résultat Opérationnel 1.3 - Les Aires Protégées sont publiées** | | | | |
| **Résultat de l’activité 1.3.1 – Z**onage et matérialisation des limites des NAPs | Les limites des NAP sont délimitées et matérialisées | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Juin 2015 |
| **Objet** | Etablir le zonage et matérialiser les limites des NAPs d'une manière participative en favorisant l'implication des groupes vulnérables | | | |
| **Description** | L’étape de la création de NAP requiert la planification spatiale à deux échelles, à l’échelle de l’AP elle-même et le paysage qui entoure la zone de protection. Sa délimitation et son zonage sont ainsi indispensables et doivent être faits d’une façon concertée, basés généralement sur les limites traditionnelles des terroirs. Ces limites sont respectées comme légitimes par les populations locales. Par définition, la matérialisation des limites externes consiste à rendre visible les limites de la NAP, porter à la connaissance des communautés riveraines et autres l’existence de la NAP et de règlementations quant à l’accès aux ressources naturelles dans le périmètre. En d’autre termes, une limite externe d’une AP terrestre est qualifiée de « matérialisée » si toutes ses composantes (plaques de marquage de limites, traces de peinture rouge, panneaux d’interdiction, panneaux d’information, layon si nécessaire) sont mises en place conformément aux normes requis. Ce processus de délimitation et matérialisation des limites précède le repérage topographique des NAP en collaboration avec le service de la topographie et du domaine et dont les étapes réalisées en 2014 sont très avancées aboutissant pour certaines NAP à l’obtention même du Plan Régulier. | | | |
| **Critères de qualité** | **La méthode de mesure de la qualité** | | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Coordonnées géographiques des limites et photos des plaques de marquages disponibles | Calage sur le fonds cartographiques de base des coordonnées géographiques positionnées durant la délimitation | | Rapport de fin de mission de délimitation des limites ainsi que les BD photographiques | A la fin de chaque exercice de délimitation |
| **Résultat de l’activité 1.3.2 – R**epérage des limites des NAPs | Plans réguliers des cinq NAP MRPA octroyés par les CIRTOPO | | | Date de début : Mars 2014  Date de fin : Décembre 2014 |
| **Objet** | Effectuer le repérage des limites des NAP auprès de la Topo et des Domaines | | | |
| **Description** | Après la délimitation et matérialisation physique des NAP, le repérage des limites en collaboration avec la Topo et Domaine fait partie des étapes obligatoires de la création des NAP avant l’obtention du statut définitif. Le protocole de collaboration entre la Direction Générale de l’Environnement et Forêt et la Direction Générale du Domaine et de la Topographie singé au début de l’année 2014, précédaient les collaborations au niveau des Directions régionales de deux Ministères. Ces protocoles ont servi de cadrage et de référence dans la conduite efficace de cette activité de repérage et de bornage. La finalité est d’obtenir le plan régulier des limites des NAP. Cette action clôture en principe le processus de création définitive des AP.  Ainsi le démarrage de l’activité a commencé par le repérage qui est tributaire de l’achèvement des autres outils de gestion de la NAP d’une part et de la clémence du climat conditionnant l’accessibilité des sites d’autre part. Une note de service a été sortie par la DGSF en 2014 demandant aux Circonscriptions topographiques de prioriser les travaux de repérage des AP afin de leur permettre d’obtenir la carte de repérage et/ou le plan régulier assez vite. Le projet a apporté sa contribution dans la réalisation des missions de terrain de reconnaissance et d’identification des empiètements par les agents de la DGSF. Toujours dans cet esprit de soutenir le réseau MRPA des catégories V et VI (90 NAP), le projet a offert ses services pour appuyer quelques ONG promoteurs des autres sites dans l’impression des cartes demandées par la Direction de la Topographie pour l’élaboration du plan régulier. Les cinq sites du sous-réseau MRPA ont achevé les travaux de terrain et certains ont déjà obtenu leur plan régulier. L’appui du projet MRPA a été très significatif dans la résolution des divers problèmes tels les différentes interprétations de la communication sur les mesures relatives à la gestion du domaine privé de l’Etat issu du Conseil des Ministres du 16 juillet 2014 suspendant toute affectation et toute attribution de biens relevant du domaine privé de l’Etat jusqu’en fin décembre 2014. C’est une des raisons principales du retard des démarrages des travaux sur terrain et de la sortie des plans réguliers. Cette activité sera poursuivie cette année. | | | |
| **Critères de qualité** | **La méthode de mesure de la qualité** | | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Processus de repérage considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes déjà faites durant la délimitation physique avec la communauté | Analyse des rapports de missions et rapports d’activités. | | Rapport de fin de mission de repérage et rapports de suivi et accompagnement | A la fin de mission de repérage de site |
| **Résultat de l’activité 1.3.3** Elaboration de PAG | Chaque NAP dispose de Plan d’Aménagement et de Gestion validé par le SAPM | | | Date de début : Janvier 2015  Date de fin : Avril 2015 |
| **Objet** | Achever et/ ou affiner les PAG détaillé d'une manière participative en favorisant l'implication des groupes vulnérables | | | |
| **Description** | L’élaboration de PAG concourt aux objectifs du système d’aires protégées de Madagascar à savoir la conservation de la biodiversité, la conservation du patrimoine culturel et le maintien des services écologiques et l’utilisation durable des ressources naturelles. Son contenu intègre également les principes fondamentaux de la création de NAP. En effet, il décrit le mode d’implication de la population locale dans la gestion des ressources naturelles, les types de concertation avec tous les secteurs et les acteurs concernés, les particularités culturelles et traditionnelles de la région, le mode de gouvernance et d’objectifs de gestion identifiés conjointement, la responsabilisation des autorités régionales et locales dans la gestion de l’AP, et la manière dont ce Plan intègre les principes de bonne gouvernance. Cette activité est l’étape qui suit la délimitation des limites et le zonage.  Deux ONG gestionnaires délégataires des NAP du sous-réseau MRPA à savoir Fanamby et Asity ont achevé le processus d’élaboration des PAG et ont obtenu la validation au niveau régional et national des PAG de Menabe Antimena, Loky Manambato et Complexe Mahavavy Kinkony. Pour AMGAL et CAM, leurs situations étant plus compliquées, l’élaboration des PAG ont traversé des étapes plus longues. En effet, pour AMGAL, avec le problème d’empiètement minier dans la Péninsule d’Ampasindava, le processus a été mené séparément. La partie Galoko Kalobinôno est arrivé jusqu’à la validation régionale tandis que la Péninsule avec l’identification des nouveaux noyaux durs pour remplacer Bongomirahavavy finalement cédé à Tantalum, le processus a pris un peu de retard. Pour le Complexe Ambohimirahavavy Marivorahona (578.000ha), constitué de 3 NAP à savoir la RNI avec ses extensions, le COMATSA avec ses extensions et Bemanevika avec ses extensions, leurs gestionnaires respectifs MNP, WWF et TPF ont mené en parallèle le processus. Tous ont obtenu la validation régionale de leurs PAG respectifs.  Cette année, le Projet va continuer ce processus d’élaboration. La consolidation des 3 PAG pour en sortir un PAG unique pour le Complexe est en cours. Ce PAG sera soumis au SAPM pour validation nationale au début de l’année 2015. Il en de même pour celui de la NAP AMGAL | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans le guide d’élaboration officiel | | Analyse du contenu de chaque étape méthodologique à travers les livrables convenus et observation in situ | PV d’atelier / réunion – rapports intermédiaires - rapport de suivi et accompagnement | A la fin de chaque étape |
| **Résultat de l’activité 1.3.4 –** Plans de Gestion Environnementale de Sauvegarde Social | Chaque NAP dispose de Plans de Gestion Environnementale de Sauvegarde Social | | | Date de début : Janvier 2015  Date de fin : Avril 2015 |
| **Objet** | Etablir les plans de sauvegarde communautaire sur la base des profils culturels, sociaux, économiques et de biodiversité des sites d'une manière participative | | | |
| **Description** | Malgré les bénéfices importants pour la création et mise en place de NAP comme la conservation du patrimoine culturel et le maintenir des services écologiques et favoriser l’utilisation durable des ressources naturelles, il est certain que des groupes ou individus marginaux et vulnérables, vivant principalement des ressources naturelles publiques et accessibles, subiront des restrictions d’accès et par voie de conséquence une dégradation de leurs revenus et de leur mode de vie actuel. Le PSSE définit en quelques sorte le processus harmonisé par lequel les communautés potentiellement affectées participent à la création des aires protégées, tant à la détermination des mesures de sauvegarde nécessaires, qu’à l’exécution et au suivi des activités correspondantes. Le PSSE élaboré dans le cadre de MRPA devrait mettre en évidence les mesures de sauvegardes pour les vulnérables et les personnes affectées par la création de NAP. Ces mesures visent à agir pour compenser la dégradation des conditions de vie et la perte de sources de revenus au niveau de la communauté.  Conformément à l’esprit de réseau avec lequel a été menée l’évaluation environnementale des cinq sites du MRPA, la finalisation des PGESS a attendu les résultats de celle-ci en fin novembre 2014 pour y intégrer les recommandations. Ainsi, les PGESS de Menabe Antimena et Loky Manambato sont encore en cours. Menabe présente des problèmes d’exploitation illicite de bois, Loky des problèmes de petites exploitations minières auxquelles il faut trouver des solutions adéquates. Par contre pour AMGAL, le PGESS de Galoko Kalobinôno a été déjà validé en décembre 2014 et celui de la Péninsule d’Ampasindava sera fait en janvier 2015. Quant au CAM, les PGESS des 3 AP le formant ont été déjà validés au niveau régional. La consolidation est en cours et le PGESS unique de CAM sera soumis à l’ONE en au début 2015. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans le guide d’élaboration officiel | | Analyse du contenu de chaque étape méthodologique à travers les livrables convenus | PV d’atelier / réunion – rapports intermédiaires | A la fin de chaque étape |
| **Résultat de l’activité 1.3.5 – E**tudes d'impact environnemental | Chaque NAP dispose d’un cahier des charges environnementales et d’un permis environnemental | | | Date de début : Septembre 2015  Date de fin : Novembre 2015 |
| **Objet** | Assurer le suivi de l’application des cahiers des charges environnementales et accompagner le suivi environnemental conduit par ONE des sites MRPA | | | |
| **Description** | En 2014, l’octroi du permis environnemental est le résultat d’une évaluation faite par l’ONE au niveau de chaque site basé sur les cahiers des charges environnementales validés. Un protocole d’accord cosigné par l’UCPE, l’ONE et les 6 ONGP gestionnaires a été élaboré basé sur les résultats des rencontres entre la DCBSAP et l’ONE, les ONGP et l’UGP afin de trouver des ententes pour la programmation des interventions. En effet, les cinq sites du projet ont été considérés dans l’esprit d’un réseau, et l’approche de réalisation de l’évaluation environnementale a été bâtie sur cette logique. Durant la mission de plus d’un mois pour faire le tour des 5 sites, un représentant de l’UGP/MRPA a accompagné l’ONE et les CTE (Comité technique d’évaluation) national et régional. Un atelier de restitution des résultats de l’évaluation et des cahiers de charge environnementale afférents a eu lieu à Antsohihy pour les 3 NAP du Nord en présence des représentants des DREEF SAVA, DIANA et Sofia et du Secrétaire Général de la Région Sofia, des ONG gestionnaires et du Coordonnateur National du projet MRPA. Les cahiers de charge environnementale intégrant les diverses observations et modifications convenues durant l’atelier ont été signés en fin novembre et les permis environnementaux délivrés pour les quatre NAP.  Pour cette année, pour les ONGP, les activités sur les sites se concentreront sur la mise en œuvre des actions définies dans les cahiers des charges environnementales avant la venue de l’ONE pour le suivi environnemental prévu vers la fin du troisième trimestre et début du quatrième trimestre. Des séries de missions de suivi et accompagnement sur l’effectivité de ses actions seront menées par les DREEFs, les MEEF/DTC, COS et l’UGP. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Chaque action mentionnée dans les cahiers des charges environnementales est attribuée | | Analyse du contenu des différents rapports : activités des ONGP, missions des DREEFs, MEEF/DTC, COS et UGP | Rapports d’activités et Rapports des missions | A la fin de chaque trimestre |
| **Résultat de l’activité 1.3.6 – C**hartes d’accès aux ressources (Dina) | Utilisation de chaque ressource règlementée par des Chartes d’accès (DINA) | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Elaborer et mettre en œuvre les chartes d’accès aux ressources (Dina) et de résolution des litiges dans les sites cibles en identifiant et en tenant compte des besoins des groupes risquant l’exclusion et/ou la marginalisation | | | |
| **Description** | L’accès aux ressources devrait être accompagné de chartes ou de règles bien définies. Cette charte d’accès est communément appelée DINA par la communauté malagasy. Le Dina ou convention sociale est un accord entre tous les membres de la communauté régissant son organisation et son fonctionnement dans un domaine précis et pour régler éventuellement des conflits. L’application des Dina est acceptée par la loi dans certaines conditions et sont empiriquement appliqués par les autorités administratives. Les populations locales se reconnaissent dans le Dina, son élaboration résulte d’un processus participatif et tient compte des réalités locales des rapports de force entre les différents groupes composant la communauté. D’une manière générale, la rédaction des dina a été assuré par l’équipe des ONGP avec l’appui des DREE.  Pour 2014, l’ensemble des interventions menées ont abouti à une trentaine de transferts de gestion (TGRN) dont une douzaine en création et le reste des renouvellements dans les NAP Menabe, COMATSA, AMGAL et CMK après évaluation.  Pour cette année, l’effort sera concentré sur la finalisation de la signature des contrats et quelques ritualisations pour les TGRN et homologation pour les DINA. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Chaque ressource transférée est régit par de DINA | | Vérification et analyse de contrat de gestion | Contrat de gestion de ressource | A la signature de contrat de gestion |
| **Résultat de l’activité 1.3.7 –** Dépôt par le biais du SAPM des dossiers en vue de l’obtention du décret de création définitive. | NAP du MRPA ayant de statut de protection définitive | | | Date de début : Février 2015  Date de fin : Mai 2015 |
| **Objet** | Soumettre par le biais du SAPM les dossiers complets, pour approbation, par le gouvernement et inclusion dans le registre national des AP | | | |
| **Description** | Il s’agit de soumettre par le biais du SAPM les dossiers complets résultant des différentes étapes de création des AP pour approbation, par le gouvernement et inclusion dans le registre national des AP. En 2014, les documents constituant les documents techniques sont pratiquement prêts ou du moins en très bonne voie d’achèvement pour les NAP du sous-réseau MRPA. Le défi posé en début d’année 2014 était d’achever le processus et présenter le projet de décret fin décembre. Mais des difficultés techniques et des contraintes nécessitant des hardes négociations ont parsemé le chemin et ont retardé la réalisation.  Pour 2015, le défi est de surpasser toutes ces difficultés et de présenter les dossiers techniques au courant du premier trimestre 2015. Néanmoins, il faut signaler que le cadre juridique faisant défaut pour les nouvelles AP de catégories V et VI, en l’occurrence le Code de gestion des Aires Protégées, discuté lors de la réunion extraordinaire de l’Assemblée Nationale au mois de janvier, a rendu pénible la résolution de certains problèmes comme la superposition des carreaux miniers avec la NAP AMGAL. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Décret de création définitive signé. | | Vérification du registre national des AP dans le journal officiel | Registre AP et Décret de création | Après l’obtention du statut définitif |
| **Résultat de l’activité 1.3.8 –** Mise en œuvre des PAG | Activités réalisées au niveau des sites MRPA ayant le PAG validé comme référence | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Mettre en œuvre les Plans d’Aménagement et de Gestion - PAG | | | |
| **Description** | L’élaboration de PAG concourt aux objectifs du système d’aires protégées de Madagascar à savoir la conservation de la biodiversité, la conservation du patrimoine culturel et le maintien des services écologiques et l’utilisation durable des ressources naturelles. Aussi, la mise en œuvre des activités définies dans les Plans d’Aménagement et de Gestion – PAG est la suite logique de ce concept. Il s’agit de la mise en œuvre par les ONG promoteurs ou prestataires des activités priorisées par les bénéficiaires principaux des sites. Pour cette année, des activités couvrant divers secteurs seront exécutés à savoir : Planification opérationnelle et stratégique - élaboration des règles ou Dina entre éleveurs et agriculteurs - restauration aquatique - production des supports de sensibilisation – régularisation de la procédure d'immigration - Renforcement des capacités des différentes structures - Consolidation du mécanisme de gouvernance - Mini-travaux d'aménagement hydroagricoles par approche HIMO (canaux d'irrigation, mini-barrage de rétention d'eau, piste) - restauration forestière - mise en place de Pare feux - manifestations environnementales - Valorisation des RNR – reboisement. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation active de la population durant le processus de mise en œuvre de chaque activité | | Vérification des fiches de présence lors des réunions communautaires | PV de réunion | Avant le démarrage des activités |
| **Résultat Opérationnel 1.4 - Plan du SAPM actualisé par intégration systématique des zonages et objectifs MRPA dans l'aménagement et la cartographie officiels au niveau régional et au niveau local** | | | | |
| **Résultat de l’activité 1.4.1 –** Intégration des zonages et PAG des NAP dans le SRAT et le SCAT | Zonages et PAG intégrés dans les différents de développement existant au niveau régional: SRAT et SCAT | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : juin 2015 |
| **Objet** | Intégrer les zonages et PAG des NAP dans le SRAT et le SCAT | | | |
| **Description** | Il s’agit de mettre à jour les différents plans existants au niveau des Régions entre autres le SRAT et SCAT en y intégrant les zonages et les PAG qui seront assurés par des Consultants externes .En effet, les plans internes d’aménagement de MRPA peuvent aider les administrations régionales dans l’élaboration de leurs plans de développement de plus grande échelle. Les MRPA fournissent également de l’appui à la capacité locale au niveau communal en ce qui concerne la planification et l’organisation. Ces MRPA impliquent l’appui à l’organisation et à renforcer les OPCI à plusieurs communes, comme moyen de faire des pressions plus efficacement pour leurs priorités de développement, un facteur majeur dans les politiques de décentralisation nationale et de développement durable.  Les OPCI peuvent également jouer un rôle important dans la contribution à l’intégration des intérêts des MRPA dans les priorités plus larges de plusieurs communes et dans l’appui à la coordination des activités. L’OPCI peut, par conséquent, faire partie de l’organe de décision/ de surveillance mais il sera également important d’inclure les membres de l’administration régionale et les dirigeants d’entreprises, afin d’intégrer les MRPA dans les stratégies régionales de développement et d’aménagement du territoire. Ces partenaires seront également cruciaux en ce qui concerne l’élimination des obstacles tels que les problèmes fonciers et la limitation de la capacité d’investissement.  L’intégration des zonages et PAG des NAP dans dans les plans existants; SRAT et SCAT nécessite de négociations et de séances de lobbying auprès des Régions et les Directions Régionales d'Aménagement du Territoire | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche méthodologique considérant le processus participatif | | Analyse du contenu de chaque étape méthodologique à travers les livrables définis dans les TDR | PV d’atelier / réunion – rapports intermédiaires | A la fin de chaque étape |
| **Résultat de l’activité 1.4.4 –** AGR mises en œuvre | Amélioration des revenus des ménages à travers les activités AGR définies dans le PAG | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Mettre en œuvre les AGR identifiées lors des études de croissances économiques pour chaque COBA et selon le PAG | | | |
| **Description** | Il s’agit d’exécuter les activités génératrices de revenus définies dans le PAG pour promouvoir la croissance économique de la population concernée par la NAP. Etant donné que la finalisation des PAG a pris tout le premier semestre 2014, le démarrage des activités génératrices de revenus s’est fait courant du second semestre 2014. Dans la vision d’une croissance économique basée sur l’utilisation durable des ressources naturelles, plus de neuf cent ménages pilotes ont été appuyés pour initier et/ou développer des activités génératrices de revenus variées : tourisme, artisanat, apiculture, élevage, pêche, agriculture de conservation au niveau des quatre NAP : Menabe Antimena, Loky Manambato, CMK et Ampasindava Galoko Kalobinôno. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation active de la population durant le processus d’identification des activités à mettre en œuvre | | Vérification des fiches de présence lors des réunions communautaires | PV de réunion | Avant le démarrage des activités AGR |
| **Résultat de l’activité 1.4.5 –** Petites infrastructures construites | Petites infrastructures construites (eau potables, canaux d’irrigations, barrage ….) | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Construire de petites infrastructures (eau potables, canaux d’irrigations, barrage ….) selon les besoins exprimés dans les divers documents (PDF, PCD, PRD, PAG) pour de meilleures croissances économiques | | | |
| **Description** | Il s’agit de construire de petites infrastructures (eau potables, canaux d’irrigations, barrage ….) selon les besoins exprimés dans les divers documents (PDF, PCD, PRD, PAG) pour de meilleures croissances économiques au niveau de la NAP CMK. La construction des 03 barrages a démarré vers la fin de l’année 2014 afin d’améliorer la gestion de l’eau, le rendement des productions et aussi l’augmentation surface cultivable des deux communes rurales à savoir Matsakabanja et Mitsinjo et sera continuée cette année. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Infrastructures suivant les normes et critères définis le BDQE ou Bordereau de Détails Quantitatifs et Estimatifs | | Vérification sur site des infrastructures, observation des différents ouvrages | Constatation in situ et PV des visites sur terrain | A la fin des travaux de construction |
| **Résultat Opérationnel 1.5 - Infrastructures et outils de gestion d'AP de base en place (Stations administratives, réseau de communications, équipement de terrain)** | | | | |
| **Résultat de l’activité 1.5.3 –** Mise en œuvre du plande construction infrastructures | Infrastructures identifiées par site construites selon le plan élaboré et outils de gestion des AP produits. | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Juin 2015 |
| **Objet** | Mettre en œuvre les activités inscrites dans le plan de mise en œuvre des infrastructures et outils de gestion identifiés | | | |
| **Description** | En 2014, les besoins d'infrastructures et d'outils de gestion des AP : Stations administratives, réseau de communications et équipements de terrain. Cette activité a été menée au niveau de la NAP CMK ont été identifiés de manière participative avec les parties prenantes aboutissant à la liste des infrastructures et outils de gestion indispensables pour le fonctionnement chaque acteur.  A l’issue de cette identification, un plan de mise en œuvre des infrastructures a été validé à travers un atelier avec toutes les parties prenantes. Il en est de même pour le plan de production des outils de gestion des AP. Aussi, cette année sera consacrée à la construction de ces infrastructures et à la production des outils de gestion des AP. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Infrastructures suivant les normes et critères définis le BDQE ou Bordereau de Détails Quantitatifs et Estimatifs | | Vérification sur site des infrastructures, observation des différents ouvrages | Constatation in situ et PV des visites sur terrain | A la fin des travaux de construction |
| **Résultat Opérationnel 1.6 - Systèmes de suivi institués** | | | | |
| **Résultat de l’activité 1.6.1 -** Elaboration Système de suivi | Système de suivi-évaluation intégrant les outils du GEF et PNUD opérationnel | | | Date de début : Janvier 2015  Date de fin : Juin 2015 |
| **Objet** | Elaborer un système de suivi tenant compte des outils de suivi du GEF, du PNUD, du SAPM basés sur UICN/ WCPA et des besoins d'informations pour le suivi analytique de la mise en œuvre de PoWPA | | | |
| **Description** | Elaborer un système de suivi tenant compte des outils du GEF, du PNUD, du SAPM, du PoWPA. Pour se faire, deux ateliers de travail de conception ont été organisés en 2014 regroupant tous les acteurs principaux du Projet aboutissant à la constitution des éléments indispensables à la conception du Progiciel SGBD pour la gestion des données et informations du Projet. Ce système doit par ailleurs intégrer les outputs des diverses études sur l’état initial des sites, du METT et des autres thématiques sur les écosystèmes, le socio-culturel, l’économique …. L’outil prévu à utiliser pour la gestion des données et informations était le TOM²Monitoring. Le progiciel spécifique pour remplacer le TOM²Monitoring jugé par les acteurs non modulable selon les besoins du Projet a démarré vers la fin de l’année 2014 pour une durée de trois mois. Une fois développé, une formation sera donnée à tous les utilisateurs au sein des ONGP, DREEFs et UGP. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Tous les outils de références existant (GEF, PNUD, SAPM) et les informations nécessaires pour le suivi analytique de la mise en œuvre des activités sont considérés dans le système | | Observation, discussion et appréciation durant la mise en œuvre des activités utilisant les inputs du système. | Check-list de critères d’efficacité du système de suivi-évaluation | Fin de l’année 2015 |
| **Résultat de l’activité 1.6.2 –** système de suivi opérationnel | Utilisation et adoption des outils de suivi disponible : Progiciel SGBD – Guides – Outils de collecte de données. | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Mettre en œuvre le système de suivi tenant compte des outils de suivi du GEF, du PNUD, du SAPM basés sur UICN/ WCPA et des besoins d'informations pour le suivi analytique de la mise en œuvre de PoWPA | | | |
| **Description** | Il s’agit de l’utilisation par les acteurs des outils et produits issus du système de suivi-évaluation. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Livrable des principaux acteurs selon les guides et processus convenus | | Analyse des livrables des acteurs par rapport aux guides convenus | Correspondances avec les acteurs principaux du Projet | A chaque fin du mois pour les livrables mensuels et trimestriels (rapport, Plan de travail..) |
| **RESULTAT ATTENDU 2** : La capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes fournit un cadre favorable de gouvernance décentralisée | | | | |
| **Résultat Opérationnel 2.0 - Les unités de gestion des sites sont opérationnelles.** | | | | |
| **Résultat de l’activité 2.0.2 – O**pérationnalisation des structures | Structures de gestion des sites sont équipées et opérationnelles | | | Date de début : Janvier 2014  Date de fin : Décembre 2014 |
| **Objet** | | Rendre opérationnelles les équipes de gestionnaires des NAP sur site | | |
| **Description** | Il s’agit d’opérationnaliser les structures de gestion de tous les sites MRPA dans la mise en œuvre des activités de création et de gestion de la NAP. Assurer le fonctionnement de ONGP gestionnaires de site et les frais nécessaire pour la mise en œuvre des activités par sites particulièrement les salaires des personnelles affectées, loyer, entretien des matériels roulant et les suivis des activités sur site par l’équipe central. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Structure d’encadrement et staff technique opérationnels | | Analyse et vérification des rapports d’activités | Rapport technique et financier des ONGP | A la fin de chaque trimestre de l’année |
| **Résultat Opérationnel 2.1 - Les structures, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site convenus par tous les partenaires, sont formalisés et établis.** | | | | |
| **Résultat de l’activité 2.1.2 –A**rrangements de gouvernance et de gestion | Contrat de délégation, contrat de subdélégation et charte de responsabilité des acteurs de la NAP disponibles | | | Date de début : janvier 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Définir des arrangements de gouvernance et de gestion (AGG) rentables issus de consultation publique et de la concertation avec les parties prenantes de MRPA. | | | |
| **Description** | Il s’agit d’organiser des réunions de planification régionale avec les ONG Promoteurs des Aires Protégées et les acteurs régionaux pour définir les PTA et Plan de travail trimestriel. Le plan d’action trimestrielle prévu sera évalué et révisé suivant l’état d’avancement.  Des réunions de sensibilisation et formation des acteurs de NAP sur le processus de planification et la gouvernance des AP seront organisé par site pour renforcer l’application de rôles et responsabilités de chaque acteur concerné dans la gestion de la NAP  Après création définitive, les promoteurs et les acteurs régionaux vont définir et valider ensemble les chartes de responsabilités des structures de gestion de chaque NAP initiées durant l’année 2014. La Direction centrale DCBSAP garantit la révision de cahier de charge et de contrat de délégation de gestion des ONGP et de renforcer la capacité de gestion de structure de gestion définie dans le plan d’aménagement et de gestion du site particulièrement le COS et les structure de gestion à la base. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Critères de qualité** | **Date de l’évaluation** |
| Plan de travail annuel reflétant les responsabilités de chaque acteur.  Cahier de charge et Contrat de délégation de gestion révisé définissant les rôles, fonctions et responsabilités des ONG Promoteurs, après création définitives, la limites de leurs pouvoirs, leur évaluation et les possibilités de reconduction ou de résiliation de la délégation | | Analyse et vérification des plans de travail  Analyse et vérification de l’application de charge et de contrat de délégation de gestion après création définitive | Plan de travail annuel, trimestriel  Arrêté de délégation de gestion, contrat de délégation de gestion et cahier de charge, | A la fin de chaque trimestre  Décembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 2.2 - Les droits et responsabilités en matière foncière communautaire, de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et observés** | | | | |
| **Résultat de l’activité 2.2.1 –** Mise en cohérence des textes | Stratégies sur la mise en cohérence de la législation en matière foncier avec celle des AP identifiées et formulées | | | Date de début : Janvier 2015  Date de fin : Avril 2015 |
| **Objet** | Elaborer les textes d'application du nouveau COAP tenant compte des spécificités des NAP de cat. V et VI | | | |
| **Description** | Les actions sont focalisées sur l’appui à la finalisation du nouveau COAP et l’élaboration de ses textes d’application, le consultant juriste a déjà commencé cette activité et va continuer avant de faire passer les textes à l’adoption. Le juriste travaille en collaboration avec la DCBSAP, l’UGP et le comité de réfèrent composé des représentants des différents secteurs. Les objectifs du mandat de juriste sont de rédiger des décrets, arrêtés et autres textes permettant de rendre effectif le nouveau COAP et d’assurer l’harmonisation de ces textes d’application du nouveau COAP avec les autres textes en vigueur notamment ceux sur le foncier, les mines, les ressources halieutiques, le transfert de gestion, la valorisation des ressources et la migration.  Le Consultant aura essentiellement la mission de:   * Capitaliser et valoriser toutes les études faites ayant trait aux textes sur les AP et NAP et en particulier celles réalisées par la Commission SAPM * Travailler étroitement avec le groupe des juristes des institutions membres de la Commission SAPM dans la rédaction des textes * Organiser des réunions et ateliers de travail avec une assistance élargie pour valider les projets de textes * Finaliser les textes d’application selon les recommandations des diverses instances de validation   Il s’agit aussi d’organiser des ateliers d’information et de formation sur le nouveau COAP et les textes d’application aux acteurs et partenaires régionaux, l’objectif est d’avoir une appropriation régionale des textes sur les NAP | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Le document finalisé intégrant les recommandations des acteurs principaux des sites durant toutes les étapes de processus  Participation actives des acteurs régionaux dans les séries de formation | | Analyse, et validation de document par le comité de réfèrent  Vérification par rapport aux différents PV et échanges de courriers électroniques | Texte d’application de COAP  PV d’atelier / réunion et rapport de formation | A la fin du mandat : Avril 2015  Décembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 2.2.2 –** Mise en œuvre de la stratégie sur la législation foncière et AP | Existence de plan de mise en œuvre des stratégies définies par site | | | Date de début : Février 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Mettre en œuvre la stratégie comprenant l'inscription des accords au niveau communautaire, communal et régional | | | |
| **Description** | Affiner l’approche de collaboration pour la production durable de produits à forte valeur ajoutée dans la NAP avec les associations de producteurs et de promouvoir des activités de conservation de la biodiversité avec les communautés bénéficiaires (écotourisme, production de plants) autours et dans la NAP,  Appuyer les activités de restauration promus par les communautés de base et accompagner les résolutions sur la sécurité foncière liée aux initiatives de croissance économique en se référant au cadre définie par la Gestion de Aires Protégées. Les promoteurs gestionnaires analysent la situation avec la DREEF et les autres secteurs concernés CIRDOM : CITOPO | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Existence de plan de mise en œuvre détaillé de stratégies identifiées par Site | | Exploitation et analyse des rapports périodiques | Echange d’e-mail – rapport d’activités par Site | Décembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 2.2.3 –** Transfert de Gestion | Contrats de transferts de gestion signés (nouveaux ou renouvelés) | | | Date de début : Février 2014  Date de fin : Décembre 2014 |
| **Objet** | Effectuer les TGRN afin de servir de base pour la mise en place d’activités économiques durables compatibles avec les activités de conservation. | | | |
| **Description** | Il s’agit ici de renforcer les transferts de gestion des ressources naturelles aux communautés de base. Le processus consiste à faire l’évaluation des transferts de gestion existant et de procéder au renouvellement des contrats pour les COBA reconduits sur base des PAG avec les unités d’aménagement. Les sensibilisations des nouveaux transferts de gestions et les formations des COBA et COGE seront consolidées pour dynamiser la population.  Pour compléter la ceinture des Aires Protégées, les gestionnaires renforceront la création des nouveaux transferts de gestion tout en respectant l’étape standard.   * Campagne d'animation rurale * Mûrissement de la demande * Echanges entre les membres de la communauté * Manifestation d'intérêt pour la Gelose par les Communautés * Accord de principe sur le Transfert de gestion * Formulation de la demande * Préparation de document * Signature de contrat. * En effet les promoteurs travailleront en étroite collaboration avec les DREEF concernées dans tous les étapes de renouvellement et création des transferts de gestion des ressources naturelles. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche participative  Cohérence de document de transfert de gestion avec les unités d’aménagement de PAG | | Analyse du contenu de chaque étape à travers les livrables convenus  Suivi et accompagnement pendant le processus | Contrat de transfert de gestion  Rapport d’activité par site  Rapports de suivi et accompagnement | A la fin de chaque étape  A la fin de chaque trimestre |
| **Résultat de l’activité 2.2.4** | Activités dans le PGESS mises en œuvre | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Mettre en œuvre les PGESS | | | |
| **Description** | Il comprend la mise en œuvre les activités alternatives socio-économiques prévus dans le Plans de Gestion Environnemental et de Sauvegarde Social de la NAP. Certaines activités sont déjà démarrées, les activités alternatives à développer pour les 5 NAP touchent les activités agricoles vivrières, le petit élevage, l’activité artisanat, le développement durable de filière des produits halieutique et lacustre. Toutes les activités sont ajustées en fonction des recommandations de l’évaluation environnementale. Dans chaque projet les promoteurs assurent l’accompagnement et le renforcement technique et organisationnel des bénéficiaires et le suivi de mise en œuvre des AGR. Pendant la mise en œuvre, les ONG promoteurs collaboreront avec les services techniques régionaux : DRDR pour les activités agricoles, DIREL pour les élevages et DRRHP pour les ressources halieutiques et pêches  Des appuis sont prévus pour renforcer la commercialisation et marketing des produits promus par la communauté bénéficiaire au niveau régional et national dans les 5 sites MRPA  Ce résultat contribue aussi à la mise en œuvre les activités de maintien de biodiversité et des habitats par le biais de la restauration écologique et le reboisement. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation des ménages vulnérables affectés par la création de NAP dans le Projet d’ AGR  Activités mises en œuvre figurées dans le PGESS | | Vérification et analyse de document de projet AGR  Analyse du document PGESS | Document de projet de sauvegarde ou projet d’activité génératrice de revenue  Rapport d’avancement des activités AGR par site  PGESS | A la fin de chaque trimestre |
| **Résultat Opérationnel 2.3 - Outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures** | | | | |
| **Résultat de l’activité 2.3.2 – S**tratégie et plan de renforcement de capacité des Parties prenantes | Stratégies avec un plan de renforcement de capacité avec les outils nécessaires par site développées | | | Date de début : Juillet 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Approfondir les études sur les différents thèmes avec des étudiants entre autres l’amélioration des options de croissance, les sites à haute valeur de biodiversité, les cibles de conservation | | | |
| **Description** | L’évaluation de contrat de délégation de gestion de promoteurs déduit que le suivi écologique des cibles de conservation dans les NAP n’est pas suffisant alors que cette activité fait partie du principal engagement des gestionnaires dans le cahier de charge et contrat de délégation. Une des défaillances des ONG promoteurs est la réalisation effective de suivi écologique scientifique, certains sites n’ont pas encore priorisé des cibles de conservation objets de suivi. En effet, il s’agit ici de développer un protocole de collaboration entre les ONGP, qui n’ont pas encore entamé le suivi écologique, et les universités d'Antsiranana, d'Antananarivo et de Tuléar pour étudier dans le cadre de recherche l’évolution de la situation de cibles de conservation dans les NAP avec des étudiants.  Les outils de suivis développés par les chercheurs seront valorisés par les promoteurs pour suivre l’évolution des cibles de conservation. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Protocole de collaboration cosigné par l’ONGP et universités  Thèses et mémoires mettant en exergue la situation des cibles de conservation avec les outils de suivi développés dans ce sens | | Vérification et analyse de rapport d’activités de promoteurs et résultat des recherches | Protocole de collaboration entre ONGP et Université  Thèses et mémoires  Rapports d’activités des ONGP | A la fin de la convention  A la fin des deux derniers trimestres de l’année |
| **Résultat de l’activité 2.3.3 –** Lobbying MRPA | Appropriation et considération du concept MRPA par les décideurs. | | | Date de début : Avril 2014  Date de fin : Juin 2014 |
| **Objet** | Aligner les capacités de parties prenantes majeures au développement du réseau MRPA | | | |
| **Description** | Il s’agit d’organiser un atelier d’échange entre les gestionnaires des Aires Protégées au niveau DIANA avec les acteurs régionaux notamment, les services techniques décentralisés, Aménagement du territoire, et le Service Foncier pour mettre à niveau les acteurs sur les objectifs de la gouvernance, de la gestion et de la croissance économique du réseau MRPA | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation actives des décideurs principaux durant l’atelier | | Analyse du rapport d’atelier  Evaluation participative de la pertinence de l’atelier à la fin de la séance | Rapport de l’atelier | Juin 2015 |
| **Résultat de l’activité 2.3.4 –** Capacité des partenaires sur la gouvernance et foncier | Niveau de Capacités des partenaires et besoins d’appui identifiés | | | Date de début : Juin 2015  Date de fin : Septembre 2015 |
| **Objet** | Renforcer la capacité des décideurs sur l’importance des MRPA et leur lien dans la planification régionale, nationale. | | | |
| **Description** | Il s’agit de trouver des moyens et approches pour faire participer les parties prenantes en matière de gouvernance, aménagement de territoire et foncier. Un des moyens proposé est d’assurer l’assistance juridique des parties prenantes en engageant un juriste. Sa mission est d’appuyer les gestionnaires et les parties prenantes sur le cadre juridique des activités.  Un autre consultant sera aussi engager pour renforcer. la capacité des décideurs sur l’importance de MRPA et leur lien dans la planification régionale et nationale. Le consultant assure l’intégration du plan d’aménagement et de gestion des sites MRPA dans le plan de développement régional en collaboration avec la Direction régionale de l’Aménagement de terroir | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche participative  Considération des recommandations des acteurs dans le rapport. | | Vérification et Analyse du document final par rapport aux différents PV et échanges de courriers électroniques | PV d’atelier / réunion et rapport d’étude – échanges d’e-mail entre les acteurs principaux avec le mandataire | A la fin du mandat : Septembre 2014 |
| **Résultat de l’activité 2.3.6 –** | Divers renforcement des capacités donnés aux parties prenantes évalués | | | Date de début : Mai 2015  Date de fin : Novembre 2015 |
| **Objet** | Evaluer périodiquement l’efficacité de renforcement des capacités aux fins d’ajustage et affinage | | | |
| **Description** | Evaluer périodiquement l’efficacité de gestion et la gouvernance, le renforcement des capacités, la gouvernance et le contrat de délégation de gestion, le cahier de charge. La DCBSAP organisera une mission d’évaluation de délégation de gestion par site après décret définitive pour la réalisation par rapport aux engagements dans le cahier de charge, et probablement un autre suivi combiné avec les autres missions pendant la phase de gestion pour apprécier la situation de la gestion. Après décret définitive le cahier de charge de gestionnaire sera ajusté aux rôles et responsabilités de gestionnaire suivant le cadre de gestion des AP du Ministère. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche participative, implication des structures de gestion à la base dans la gestion de la NAP  Respect de cahier de charge par le délégataire et délégant | | Vérification sur terrain des activités réalisées par rapport au cahier de charge de gestionnaires et de PGESS | Rapport d’évaluation de PGESS  Rapport d’évaluation de Contrat de délégation de gestion | Mai 2015  Novembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 2.4 - Des services techniques équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales associées aux objectifs des MRPA** | | | | |
| **Résultat de l’activité 2.4.2 –** Fourniture de matériels | Acteurs principaux équipées pour faciliter les interventions dans la promotion des MRPA | | | Date de début : Avril 2014  Date de fin : Juin 2014 |
| **Objet** | Fournir les matériels et équipements de travail pour faciliter les interventions dans la promotion du MRPA (DCBSAP, DPPSE, DSI, 5sites, DREF) | | | |
| **Description** | Renforcer les matériels et fournitures de bureau et équipement administrative aux responsables de secteur sur site nouvellement recruté pour Complexe Mahavavy Kinkony | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Matériels répondant aux besoins et exigences d’utilisation | | Vérification des matériels livrés par les fournisseurs selon les critères inscrits dans le DAO | PV ou check-list de réception des matériels  Rapports d’activités trimestriels | A la livraison des matériels |
| **Résultat Opérationnel 2.5 - Un forum de sous-réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (secteur public, société civile, secteur privé) est suscité et est opérationnel.** | | | | |
| **Résultat de l’activité 2.5.1 –** Forum opérationnel | Forum de sous-réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (secteur public, société civile, secteur privé) opérationnel | | | Date de début : Mars 2014  Date de fin : Juin 2014 |
| **Objet** | Mettre en réseau les parties prenantes à la gouvernance et gestion de la NAP pour partage, perspective pratique sur leurs rôles et responsabilité | | | |
| **Description** | Il s’agit d’organiser un atelier regroupant les intervenants dans la gestion d’Aires Protégées de catégories V et VI afin de créer un réseau pour ces deux catégories. Les étapes indispensables à la mise en place de réseau sont :   * Bien identifier les membres du sous réseau en recensant auprès du Ministère les intervenants dans la gestion des AP de niveau V et VI * Organiser un atelier d’échange entre les acteurs de la NAP notamment les ONG Promoteurs des AP, DREEF et autres sur les différents thématiques, les bonnes pratiques et les leçons apprises sur la création et gestion des Aires protégées de catégorie V et VI, * Déterminer le système de pérennisation de gestion des NAP | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation effective des intervenants dans la gestion d’AP catégories V et VI | | Analyse des rapports d’atelier et la participation des parties prenantes durant les ateliers | Rapport d’atelier d’échange entre le réseau des NAP Catégorie V et VI échange d’email entre les acteurs | Juin 2015 |
| **Résultat de l’activité 2.5.2 –** | Forum régional pour partage des connaissances au niveau de NAP Complexe Ambohimirahavavy Marivorahona mis en place | | | Date de début : Juillet 2015  Date de fin : Septembre 2015 |
| **Objet** | Organiser un forum régional pour partage des connaissances entre MRPA dans des conditions agroécologiques, culturelles, sociales et économiques similaires | | | |
| **Description** | Au cours de sa première année de mise en œuvre, MRPA a conduit une étude visant à capitaliser les bonnes pratiques sur les meilleures approches à considérer dans la définition des principes de fonctionnement, de gestion, etc. du sous-réseau. Les résultats de cette étude ont été diffusés à travers un atelier national regroupant tous les acteurs œuvrant les NAP catégories V et VI pour qu’il y ait plus large diffusion des bonnes pratiques.  Eu égard de sa grande superficie et de sa complexité, cette bonne pratique sera conduite entre les parties prenantes locales des MRPA (Gestionnaires, secteur public, société civile, secteur privé, autres Projets dans la NAP) au niveau de la NAP Complexe Ambohimirahavavy Marivorahona  Pour les sous réseau MRPA, les étapes à faires sont   * organiser un forum régional pour partager des connaissances entre MRPA dans des conditions agroécologiques, culturelles, sociales et économiques similaires * Continuer le partage et mise à jour de connaissances dans la gestion des AP Cat V et VI   Renforcer les réunions de coordination entre les gestionnaires des sous unités de la NAP Complexe Ambohimirahavavy Marivorahona, | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation effective des membres de sous réseau dans le partage d’information | | Analyse des rapports d’atelier et la participation des parties prenantes durant les ateliers | Rapport d’échange entre sous réseau MRPA rapport d’étude – échanges d’e-mail entre les acteurs principaux avec le mandataire | Décembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 2.6 - Un système de communication efficace mis en place** | | | | |
| **Résultat de l’activité 2.6.2 –** Mise en œuvre de stratégies de Communication. | Grandes lignes de stratégies développées concrétisées et mis en œuvre à tous les niveaux | | | Date de début : Février 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Mettre en œuvre de la stratégie de communication développée durant la première année du Projet. | | | |
| **Description** | Il s’agit de mettre en œuvre le plan de communication qui définit la liste et planifie les actions préconisées par la stratégie de communication. Le plan de communication permettra, d’avoir une vue claire sur les différents outils. Les différentes étapes à mettre en place, le planning à respecter pour la mise en œuvre de stratégies de communication, mais aussi, le temps à y consacrer et les moyens humains et financiers à y associer. Plusieurs activités sont planifiées cette année selon les sites mais le point commun est la diffusion périodique des émissions radiophoniques relatives à l’importance de la mise en place des NAP. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Utilisation du plan de communication comme document de référence aux activités de communication dans les sites | | Analyse des rapports en provenance des sites | Rapport d’activités des DREF et ONGP | A chaque fin de trimestre |
| **RESULTAT ATTENDU 3** : La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats innovants et de mobilisation du financement public | | | | |
| **Résultat Opérationnel 3.1 - Les plans d'actions pour les MRPA individuelles sont élaborés et les opérations du sous réseau (quantification des coûts pour la gestion; option de recettes non étatiques, opportunités économiques à chaque site) sont définies** | | | | |
| **Résultat de l’activité 3.1.1 –** business plan par Site | Disponibilité du business plan par site. | | | Date de début : Février 2014  Date de fin : Juin 2014 |
| **Objet** | Elaborer pour chacune des MRPA un business plan intégrant le PAG et développant une large gamme d'options de croissance économique issue des recommandations des études et inventaires multisectoriels (tourisme durable, concession de reforestation, compensation de la biodiversité, CSR…) | | | |
| **Description** | Il s’agit ici d’élaborer le business plan de chaque site AP à travers des consultants externes. L'idée derrière cette terminologie « plan d’affaires » est d'encourager les gestionnaires des aires protégées de voir leur travail, en partie, comme une entreprise. Mais dans ce cas, l'objectif de l'entreprise n'est pas de faire un profit, mais plutôt d'améliorer la gestion de l'aire protégée et d’en assurer la durabilité aussi bien sur le plan financier, social qu’écologique. Cette approche commerciale est basée sur l'idée que les aires protégées offrent de réels avantages économiques pour les individus et la société dans son ensemble. Ces contributions ne sont pas souvent pleinement reconnues, ni compensées. En identifiant ce que sont les « biens et services» environnementaux fournis par une AP (comme l'air pur, l'eau propre, l'hydroélectricité, la faune, les zones touristiques, etc…) et qui sont les «clients» ou des bénéficiaires de l'AP, il est possible de commencer à quantifier la valeur monétaire de ces avantages et de générer des paiements pour eux. Le plan d'affaires permet de résumer ce processus d'évaluation et sert de feuille de route pour la mise en œuvre des stratégies financières qui profitent des biens et services de la biodiversité. En tant que tel, il identifie les sources de financement et les possibilités offertes par un site pour lequel les clients existants et potentiels pourraient payer. Selon les modèles, le contenu d’un business plan pourrait varier mais dans tous les cas, il devrait y avoir les principaux éléments suivants :  1) Détermination des besoins financiers sur le long terme pour conduire le Plan d’aménagement et de gestion  2) Présentation des sources de fonds existants  3) Conduire une évaluation comparative sur le long terme des revenus et des dépenses  4) Explorer les possibilités de nouvelles sources de fonds  5) En cas de gap financier, détermination des scenarii alternatives et mener les activités jugées prioritaires  Pour les AP qui disposent déjà d’un business plan, il s’agira de les mettre à jour selon cette approche-ci. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Business Plan présentés aux acteurs et validés | | Validation des business plans des 5 sites AP | Compte-rendu de l’atelier de validation du business plan de chaque NAP | A la fin de l’atelier de validation : Juillet 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.1.2 –**  Business plan des AP tenu en compte dans les documents de planification régionale ou à défaut alimente l’établissement de ces documents | Intégration des MRPA dans une politique plus élargie de développement du territoire | | | Date de début : Août 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Assurer l'intégration du business plan dans le Plan régional de développement ou le Schéma régional d’aménagement du territoire selon les contextes des AP | | | |
| **Description** | Chaque MRPA doit être considérée comme une initiative d’aménagement du territoire dans son propre droit auprès d’un système consacré de gouvernance/ de gestion. Les MRPA bénéficieraient considérablement de leur intégration dans leurs plans respectifs de développement régional et d’aménagement du territoire. Cela confèrera un degré significatif de protection politique, surtout en face de la concurrence/ des menaces issues de ces activités telles que l’exploitation minière, pétrolières ou agroindustrielles. Les promoteurs de MRPA sont libres de recommander ces actions aux régions. L’aménagement à l’intérieur des MRPA est, en effet, une stratégie prioritaire dans le présent projet, et sera accompagné d’un lobby pour une intégration plus large des MRPA. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Vision du Business plan partagée aux décideurs régionaux | | Analyse du rapport d’activités des ONGP et des DREEF | Rapport d’activités des ONGP et des DREEF | A la fin de l’année : Décembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.1.3 –**  Utilisation du business plan dans la mobilisation des ressources pour l’AP | Business Plan comme instrument de communication efficace pour la promotion de l’AP et pour la levée des fonds | | | Date de début : Août 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Mobiliser des ressources sur la base du business plan | | | |
| **Description** | Avec le business plan, les acteurs ont une vision claire et concise des activités sur le long terme de l’AP, les besoins en fonds et les actions pouvant être menées pour assurer les fonds additionnels. Les bailleurs de fonds peuvent appréhender facilement le sérieux des partenaires locaux et anticiper les impacts positifs de leur appui sur l’environnement. Le business plan doit leur inspirer la confiance. Le business plan doit être diffusé le plus largement possible aux partenaires existants et potentiels. Des versions destinées au public seront postées dans le site web dans cet objectif. Pour commencer, les ONG gestionnaires vont planifier avec les structures de gestion de la NAP les démarches de mobilisation de ressources du business plan pour continuer par l’élaboration des documents de projet pour la recherche de partenariat ciblé. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Intéressements des partenaires techniques et financiers à l’AP ou au sous-réseau d’AP | | Analyse des rapports d’activité des ONG gestionnaires des AP | Rapport annuel des ONGP | A la fin de l’année : Décembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 3.2 - Des systèmes contractuels de contribution pour le financement durable des MRPA sont établis, par des moyens d'incitation, en vue d'avoir des flux améliorés de recettes, qui sont aussi des moteurs de croissance et de réduction de pressions** | | | | |
| **Résultat de l’activité 3.2.1 –** | Disponibilité des informations sur les acteurs économiques aux fins d’évaluation de leurs contributions potentielles au financement durable de l’AP | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Juin 2015 |
| **Objet** | Faire un inventaire des groupes d’intérêts économiques (producteurs ou prestataires de services locaux) et évaluer leur potentiel de production des recettes sur le moyen terme | | | |
| **Description** | Les MRPA doivent aider à faire passer les économies locales de subsistance vers des économies plus cohérentes et lucratives, qui réduisent les pressions sur les AP tout en suscitant l’intérêt communautaire et politique aux MRPA. Toutefois, le projet n’impose pas des schémas standards de développement économique pour l’ensemble des sites cibles. Il favorise le renforcement des dynamiques économiques compatibles avec la conservation. L’inventaire doit aider les ONGP à avoir une vision claire de la tendance et à se projeter dans le futur quant au partenariat et aux formes possibles de contributions de ces acteurs économiques dans le financement durable des AP. La contre -partie étant entre autres le maintien des services écologiques en faveur de leurs business. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Liste suffisamment représentative des acteurs économiques avec les formes de contribution proposées en concertation avec les concernés | | Analyse du document final établi par l’ONGP | Rapport d’activité et document d’inventaire | Juin 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.2.2 –** | Disponibilité des systèmes de contribution au financement durable des AP avec le cadre institutionnel et juridique pour la mise en œuvre | | | Date de début : Février 2015  Date de fin : Juin 2015 |
| **Objet** | Faire des études sur les systèmes de contribution possibles (par exemple « taxe appropriée ») des groupes d’intérêts économiques | | | |
| **Description** | Il ne sera pas suffisant de stimuler la croissance économique au niveau des groupes locaux de parties prenantes. Les MRPA doivent également être capables de générer des recettes, afin de couvrir graduellement leurs coûts récurrents. Une partie de ces revenus peut émaner des ‘taxes’ ou de contributions convenues pour les groupes d’intérêts économiques. D’autres possibilités peuvent être creusées par exemple les taxes communales et/ ou régionales. Théoriquement, les mécanismes sont reconnus par la loi mais jusqu’à présent, leur application est loin d’être effective. L’étude présentera une panoplie de systèmes de contribution avec le cadre institutionnel et juridique requis pour assurer leur mise en œuvre y compris le commerce équitable et les modalités de paiement des redevances en cas d’utilisation des ressources naturelles par le gestionnaire en l’occurrence l’écotourisme. Le système doit être incitatif et de ce fait innovateur pour attitrer les acteurs. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Prise en compte des propositions des différentes parties prenantes : investisseurs, ONGP, MEEF, autres acteurs dans l’étude | | Analyse du document final | Compte-rendu de l’atelier de validation de l’étude | A la fin de l’atelier de validation : Juin 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.2.3 –** | Stratégies de marketing & de communication pour les mécanismes de production de recettes | | | Date de début : juillet 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Négocier les accords initiaux de partenariat | | | |
| **Description** | Les documents cadres pour lancer les mécanismes de génération des recettes pour l’AP étant disponibles, les partenaires locaux étant déjà identifiés et consultés sur les contributions potentielles dans le financement durable des AP. Il faut initier les premières négociations visant à appliquer ces outils élaborés. Les ONGP s’attèleront à identifier les meilleures approches pour amener les partenaires (secteur public, secteur privé, organisation de la société civile, communauté, administration territoriale) à vouloir procéder à des accords initiaux pour tester le mécanisme. Les actions doivent tendre vers la généralisation des campagnes de communication & de marketing pour le public concernant les redevances touristiques, les nouvelles taxes sur la conservation, etc… | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Existence de stratégie pour arriver à des accords | | Analyse du rapport annuel | Rapport d’activités annuelles | A la remise du rapport annuel : Décembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.2.4** | Effectivité des accords de partenariat | | | Date de début : juillet 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Assurer la mise en œuvre des accords de partenariat | | | |
| **Description** | La plupart du temps les accords sont écrits et signés mais ne sont jamais exécutés. Comme il s’agit de partenariat qui fait intervenir plusieurs entités le secteur public, l’administration locale et régionale, le secteur privé, les groupes d’intérêts économiques, la société civile selon les formes de contributions convenues dans les accords, un rôle de leadership doit être joué quelque part par les ONGP et voire d’assistance technique au besoin. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche concertée et participative, volontaire | | Analyse des diverses résolutions | PV de réunion entre les partenaires | Décembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.2.5 –** | Résultats des accords évalués | | | Date de début : Novembre 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Faire une évaluation des accords en vue d'ajustement/affinage | | | |
| **Description** | Les systèmes contractuels de contribution pour le financement durable des MRPA sont des démarches vraiment nouvelles à Madagascar. Le projet avec le MEEF mènent des recherches actions, pilotes, avec les ONGP dans leurs sites respectifs. Il est toujours indiqué de consacrer un moment pour faire l’évaluation participative de ces accords afin de voir ensemble ce qu’il faut redresser ou ce qu’il faut encourager et dupliquer en tant que bonnes pratiques. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Participation active des divers partenaires concernés par les accords et les systèmes de contribution adoptés | | Analyse des résultats de l’évaluation | Compte-rendu de réunion d’évaluation participative | Décembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 3.3 - Des règles et procédures pour un tourisme durable et des concessions de reforestations gérées, des compensations de biodiversité et des CSR développés et mis en œuvre en collaboration avec les institutions compétentes publiques et privées** | | | | |
| **Résultat de l’activité 3.3.1** | Plan de mise en œuvre de tourisme durable disponible – Activités programmées dans le plan menées | | | Date de début : Février 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Développer un plan de mise en œuvre d'un tourisme durable avec la participation totale des groupes d'intérêts locaux et des opérateurs touristiques dans les sites à fort potentiel touristique et le mettre en œuvre | | | |
| **Description** | Il s’agit de mener une étude pour la mise en œuvre du tourisme durable identifié comme axe de développement économique dans le business plan du site afin de faciliter la concrétisation des actions identifiées et la contribution de chaque acteur dans le secteur, toujours pour veiller à la pérennité financière du site MRPA. Ce document doit servir de références à toutes activités d’investissements et d’exploitation touristique. En effet, il doit contenir la vision du développement du tourisme dans la NAP et par rapport au contexte régional et interrégional si on raisonne en termes de réseau. Certaines AP ont déjà pratiqué depuis un certain temps le tourisme comme au Menabe et Loky Manambato même si ils ne disposent pas de ce document de références. Désormais dans une optique de durabilité et de transparence, l’élaboration de ce document (pour le cas de AMGAL et de CAM) ou la disponibilité de ce document (CMK, Menabe, Loky) de plan/stratégie de tourisme durable s’avère être indispensable. Tous les programmes doivent y figurer en l’occurrence le développement des partenariats avec les agences et tours opérateurs pour la promotion de la destination, la participation des promoteurs de l'Aire Protégée à des salons régionaux et nationaux, les entretiens et maintenances des infrastructures touristiques du tourisme communautaire (services, équipements, matériels…..), la promotion du tourisme durable dans la NAP, le renforcement de la capacité d'accueil et l’amélioration des services offerts par les associations touristiques locales, l’identification des produits annexes au niveau des communautés locales… | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Activités touristiques au sein de la NAP intégrées entre elles et en harmonie avec le plan de développement du secteur au niveau de la région et reconnues par les services techniques déconcentrés et l’office régional du tourisme | | Analyse du document final et du rapport d’activités de l’ONGP | Compte-rendu de l’atelier de validation du plan et rapport d’activité de l’ONGP | A la fin de l’atelier de validation |
| **Résultat de l’activité 3.3.2** | Plan de concessions de reforestation – Cadre institutionnel et juridique disponible – Manuel disponibles | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Septembre 2015 |
| **Objet** | Développer un plan de mise en œuvre de concessions de reforestation gérées avec des approches techniques novatrices adaptées aux sites du MRPA | | | |
| **Description** | Il s’agit d’établir un plan de reforestation des aires dénudées en concertation avec les acteurs du site afin de redresser la situation environnementale mais aussi de répondre aux besoins des communautés et acteurs tout en créant des opportunités d’investissement productif en reboisement avec des espèces de plantes appropriées. Ce genre de programme figure en principe dans le PAG de la NAP et constitue une obligation comme pour le cas de Loky, Ampasindava, Menabe Antimena. Cependant, force est de constater que le cadre institutionnel et juridique pour supporter cette politique de concessions de reforestation dans le contexte de NAP semble faire défaut. La politique et l’orientation du Ministère sur la façon avec laquelle les NAP de catégories V et VI doivent être gérées par rapport à la création de richesse et les investissements privés, voire de gestion globale de la NAP gagnerait à être transcrite dans une sorte de manuel guide pour les gestionnaires des NAP. Ainsi, une telle étude sera menée en parallèle pour assurer l’effectivité ou la mise en application de cette politique de concessions de reforestation ou de toutes autres plantations d’envergure. Les concessions de reforestation gérées font partie de l’option REDD++, mais donnent des opportunités économiques supplémentaires par la vente de bois. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Aires et modalités de reforestation identifiées, conditions de mise en œuvre des concessions connues, manuel de gestion des NAP | | Analyse des documents finaux (plan, cadre, manuel) | Compte-rendu de l’atelier de validation des produits | A la fin de l’atelier de validation : Septembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.3.3** | Plan de compensation de la biodiversité disponible | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Développer un plan de compensation de la biodiversité avec les sociétés minières et pétrolières | | | |
| **Description** | La plupart des NAP du MRPA se superposent avec des carreaux miniers et/ou pétroliers en l’occurrence Ampasindava, Menabe Antimena, CMK. Les catégories V et VI permettent la cohabitation, présentant des opportunités mutuellement avantageuses malgré le risque que l’exploitation génère systématiquement des pertes relatives de la biodiversité du site. En effet, de nombreux types d’exploitation minière et pétrolière nécessitent des zones plutôt vastes pour être défrichées (traitement sur site, installations de routes ou de pipelines), mais l’on peut s’attendre à ce que des sociétés responsables optent pour les compensations de biodiversité pour s’assurer d’aucune perte nette. Plusieurs sociétés d’industrie extractive font l’expérience du Programme volontaire de Compensation en matière de Transactions et de Biodiversité [Business and Biodiversity Offset Program (BBOP)]. Le BBOP fait appel à une approche hiérarchique en commençant avec l’évitement des impacts négatifs sur la biodiversité et éventuellement en donnant des options de compensation sous forme de dédommagements. Mais il y a un appel croissant d’aller au-delà de ces normes, en ayant pour objectif un gain net en biodiversité, plutôt qu’aucune perte nette. Ainsi, l’AP bénéficiera des investissements dans la gestion du site et l’appui aux initiatives de développement local voire prétendre à des contributions à un fonds de pérennité de MRPA. On devrait examiner attentivement ces opportunités et on devrait prendre des actions, selon ce qu’on estime appropriée en développant un plan de compensation de la biodiversité.  Pour les sites AP avec des petites exploitations minières, Le Complexe Ambohimirahavavy Marivorahona et Loky Manambato en l’occurrence, l’approche sera différente car la plupart sont des petits exploitants informels et migrants de surcroît. Les actions doivent se faire en collaboration étroite avec le Ministère en charge des ressources stratégiques, le Comité Interministériel Mines Forêts (CIMF) et le Maire. La sensibilisation des petits exploitants en vue de l'appropriation des règles de gestion dans la NAP et l’incitation à la formalisation sont les premières étapes à faire. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Prise en compte des pertes et proposition d’actions appropriées de compensation correspondantes | | Analyse du document final (plan de compensation ou protocole de collaboration) | Compte-rendu de l’atelier de validation du plan de compensation de la biodiversité  Rapport d’activité de l’ONGP | A la fin de l’atelier de validation du plan : Avril 2015  A la remise du rapport trimestriel : Juin – Septembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 3.4 - Les investissements sont fournis à travers des microcrédits et le projet catalyse et les initiatives entrepreneuriales locales sont promues** | | | | |
| **Résultat de l’activité 3.4.1** | Des filières à forte valeur ajoutée structurées et promues vers l’augmentation de la production de qualité | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Consolider et développer les produits phares dans le site | | | |
| **Description** | Le projet se concentrera sur la consolidation et le développement des produits qui ont fait leurs preuves, mais explorera de nouvelles possibilités. Une stratégie à développer pour le long terme serait de catalyser la création d’une entité commerciale consacrée à la commercialisation des produits MRPA, créer des liens entre les groupes de producteurs locaux et les acheteurs, tant au niveau national qu’international. En attendant, une option alternative est d’intégrer les MRPA dans les associations de producteurs existantes (telles que ADAPS dans la région Sambirano, Sahanala pour le Loky Manambato et Menabe Antimena avec Fanamby). Il sera important d’agréger de la valeur marchande supplémentaire en coordonnant les systèmes de production à travers les sites MRPA. Cela aidera à assurer que les accords de production sont respectés et peut produire un effet de levier de prix plus élevés par le volume. Pour les deux NAP de la région du Nord AMGAL et CAM, les filières café, poivre, cacao sont primées de par leur haute valeur ajoutée et ce sont des produits phares de la zone et des NAP. Mais il faudra redynamiser les filières dans l’optique de labellisation bio en commençant par l’appui technique des producteurs, l’installation de pépinières de rajeunissement des pieds, de renouvellement de la plantation...Ensuite, il faut inciter l’intégration des producteurs dans la structure ADAPS ou autres pour bénéficier de la structuration des producteurs, de la culture de qualité, de la normalisation des produits. Cette étape facilitera la mise en réseau des producteurs locaux entre eux et avec les producteurs et sociétés à Ambanja et Ambilobe. Dans le sud, au Menabe Antimena, il s’agira d’assurer l'extension de la production d'arachide sans aflatoxine et l'appui matériel en mettant en valeur les terrains anciennement défrichés (Lambokely, Kirindy village et Marofandilia) et la valorisation durable des crabes (augmentation des bénéficiaires des enclos de grossissement). | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Structuration et mise en réseau des producteurs, technique de production améliorée, normes de qualité des produits | | Analyse des rapports d’activité des ONGP | Rapport d’activité trimestriel | A chaque fin de trimestre : juin, septembre, décembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.4.2** | Des plans d’affaires développés aux fins de négociations avec les institutions de microfinances ou autres | | | Date de début : Septembre 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Développer un plan d'affaires pour les nouvelles initiatives entrepreneuriales | | | |
| **Description** | Le projet vise une augmentation massive de la capacité de gouvernance et de gestion des biens et services de la biodiversité par l’introduction de partenariats gouvernement – secteur privé innovants destinés à créer des initiatives entrepreneuriales, qui peuvent éventuellement aider à rompre le perpétuel cycle d’économie de subsistance et à exploiter des sources novatrices de financement environnemental. Ainsi un *programme de microcrédits respectueux de l’environnement* pour les MRPA pourrait être négocié en faveur des initiatives entrepreneuriales. En attendant, la familiarisation de ces pionniers d’entrepreneurs avec le système financier va être accompagnée par l’assistance au montage de plan d’affaires de leurs activités. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Plan d’affaires bancable | | Analyse du rapport d’activité | Rapport d’activités de l’ONGP | A la fin de l’année : Décembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 3.5 - La labellisation est facilitée et l'accès au marché est négocié pour le commerce biologique et/ou équitable, en matière de production, de services et d'initiatives locales entrepreneuriales compatibles avec la conservation** | | | | |
| **Résultat de l’activité 3.5.1** | Label vert/bio des produits MRPA | | | Date de début : Juillet 2014  Date de fin : Décembre 2014 |
| **Objet** | Promouvoir les activités économiques compatibles avec la conservation pour augmenter la production et avoir un label vert/bio, en faciliter la commercialisation | | | |
| **Description** | La présente stratégie, suite logique de la promotion de la production et des initiatives entrepreneuriales, a pour objectif d’ajouter de la valeur aux produits et services par la labellisation. Elle cible les activités économiques compatibles avec la conservation. Les actions consistent à intégrer ces produits dans le système de labellisation, de recherche de débouchés et de partenariats commerciaux. Une absence de politique, couvrant et promouvant l’agriculture biologique et le commerce équitable se fait ressentir malgré les initiatives diverses opérées par le secteur privé et les groupes environnementaux dans ce sens. Fanamby qui a déjà eu une longue expérience dans le processus de labellisation des produits va poursuivre ses efforts dans la NAP Loky Manambato par la redynamisation des filières noix de cajou, vanille et calophyllum. Pour cette dernière, le référencement des collecteurs sera encore à faire. L’ONG facilite la certification tant de commerce équitable que biologique selon les normes des Organisations de Certification de Commerce Equitable [Fairtrade Labelling Organizations (FLO)]. En outre, la Commune de Daraina, toujours dans le site Loky Manambato, est riche en ressources minières. La filière orpaillage sera redynamisée conformément au PAG et selon l’engagement dans le cahier de charges environnementales. Quant à la NAP CMK, où la production mellifère se développe bien, une requête d'information sur le processus de labellisation du miel à destination de l’Europe sera menée. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Procédures de labellisation établies et partenariats commerciaux identifiés | | Analyse des rapports d’activité | Rapport d’activité | A la fin de l’année : décembre 2015 |
| **Résultat Opérationnel 3.6 - Les revenus issus des contrats volontaires d’échange de crédits carbone (y compris REDD++) contribuent au financement initial des entreprises de reboisement à base communautaire.** | | | | |
| **Résultat de l’activité 3.6.1** | Méthodologie d’approche disponible | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Septembre 2015 |
| **Objet** | Collaboration avec les autres institutions pour le développement de la méthodologie d'approche pour le REDD++ | | | |
| **Description** | Des études méritent encore d’être menées pour élaborer les approches les plus appropriées pour appliquer le système de crédit carbone dans les NAP de catégories V et VI. Des institutions sont déjà pionnières dans cette étude et il faut que le projet s’y intègre pour bénéficier des connaissances et expériences déjà acquises et contribuer à les améliorer et à les adapter dans les sites du projet. Pour Ampasindava Gaoloko Kalobinôno, la collaboration sera initiée avec WWF, Blue Venture, et projet REDD du MEEF pour le développement de la méthodologie d'approche pour le REDD++ | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Méthodologie d’approche appropriée | | Disponibilité du document de méthodologie | Rapport d’activités trimestriel | A la fin du troisième trimestre : Septembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.6.2** | Technique d’évaluation de ligne de base maîtrisée | | | Date de début : Avril 2014  Date de fin : Mai 2014 |
| **Objet** | Formation sur la technique permettant l'évaluation de ligne de base de projet REDD | | | |
| **Description** | Les marchés volontaires de carbone présentent des occasions favorables mieux adaptées pour les MRPA, étant donné qu’ils ont moins de règlementations, et ces dernières sont moins strictes, ainsi qu’une tendance à favoriser les considérations sociales et économiques locales dans les nations moins développées. Les accords nécessiteront que les conditions cadres soient établies, telles que l’amélioration de la question foncière, la transparence des mécanismes de distribution de recettes, l’établissement d’installation de production (pépinières, appui technique) et l’intégration de la reforestation dans l’aménagement des MRPA. Enfin, l’émergence d’un entrepreneuriat local et de sylviculture dynamique devrait faciliter la future négociation d’accords de carbone qui sont conformes aux exigences de MDP. Pour commencer, le Ministère de l’Environnement va donner aux ONGP et DREEF la formation sur la technique d’évaluation de ligne de base de projet REDD. En outre, WWF qui a une longueur d’avance sur cet aspect va partager à ses pairs ses expériences en matière de REDD++ dans le cadre du Programme Holistique de Conservation des Forêts. Ces formations et partage d’expériences ont pour objectif de fournir aux ONGP la capacité de monter leur propre projet pour accéder au financement sur le marché de carbone. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Capacité des agents formés à appliquer la technique | | Vérification des fiches d’évaluation de la formation | Rapport de formation | A la fin de la formation : Mai 2015 |
| **Résultat de l’activité 3.6.3 –** | Project Idea Note disponible | | | Date de début : Juillet 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Elaboration de Project Idea Note (PIN) pour la NAP CMK en 2014 et pour la NAP AMGAL est programmée pour 2015. | | | |
| **Description** | Il s’agit de rédiger le PIN aux fins de demande de financement pour l’approche crédit carbone | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Conformité du PIN au canevas de soumission | | Analyse du PIN | Rapport d’activités | A la fin de l’année : Décembre 2015 |
| **RESULTAT ATTENDU 4** : Gestion de Projet | | | | |
| **Résultat Opérationnel 4.1 - Les résultats du projet sont atteints avec les qualités requises.** | | | | |
| **Résultat de l’activité 4.1.1 –** Coordonner, gérer et suivre les activités du Projet | Fournitures de bureau et consommables disponibles | | | Date de début : Février 2015  Date de fin : Mars 2015 |
| **Objet** | Coordonner, gérer et suivre les activités du Projet | | | |
| **Description** | Il s’agit d’acheter les Fournitures de bureau et consommables disponibles pour 2015 | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Fournisseurs ayant obtenu les meilleures notes retenues | | Consultation et vérification des scores obtenus dans les PV et rapport d’analyse des offres | PV et rapport de recrutement | A la livraison des marchandises |
| **Résultat de l’activité 4.1.3 -** Prise en charge équipe UCPE | Honoraire du personnel de l’UGP payé | | | Date de début : Janvier 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Payer les honoraires mensuels du personnel de l’UGP selon le contrat et les procédures | | | |
| **Description** | Il s’agit essentiellement du paiement des honoraires des consultants constituant l’UGP du MRPA | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Honoraire payé à temps au personnel | | Vérification de score donné par les concernés lors de petite enquête et discussion auprès d‘eux. | Rapports d’activités trimestriels | Au début du premier mois du trimestre |
| **Résultat de l’activité 4.1.4 –** Fonctionnement de l’UCPE | Charges fixes pour le fonctionnement de l’UGP régularisées | | | Date de début : Janvier 2015  Date de fin : Décembre 2015 |
| **Objet** | Prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l’UGP | | | |
| **Description** | Il s’agit du loyer et entretien des locaux, de l’électricité et eau, des fournitures etc… | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Aucun arriéré de paiement | | Vérification de la date de factures signées par les fournisseurs | Factures de paiement | Avant Expiration du délai de paiement |
| **Résultat de l’activité 4.1.5** | Plan de travail annuel élaboré et validé | | | Date de début : Octobre 2015  Date de fin : décembre 2015 |
| **Objet** | Elaborer les documents programmatiques | | | |
| **Description** | Il s’agit de conduire le processus de planification régionale dans le but d’avoir le plan de travail annuel 2016 par site. Cet exercice regroupe l’ensemble des acteurs principaux de chaque NAP dans un atelier généralement coordonné ensemble par UGP et ONGP. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Plan de travail 2016 validé par le CoPil | | Analyse du PV de réunion du CoPil | PV de réunion du CoPil | Décembre 2015 |
| **Résultat de l’activité 4.1.6 –** Audit financier | L’Audit doit permettre à l’auditeur de présenter une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet ainsi qu’il ressort de ses états financiers établis par l’Unité de Gestion du Projet à la fin de l’exercice 2014. | | | Date de début : Mars 2015  Date de fin : Mai 2015 |
| **Objet** | Réaliser un audit externe. | | | |
| **Description** | Il s’agit de confier les travaux se rapportant à l’audit financier du Projet à un Cabinet d’Audit externe. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Critères de qualité** |
| * Compétences et expériences des auditeurs qui effectuent les prestations d’audit, * Réalisation des prestations d’audit conformément aux normes internationales d’audit, * Réalisation par l’auditeur des contrôles et vérifications jugées nécessaires en la circonstance. | | * Appréciation de la planification des travaux par l’auditeur : vérification si la composition de l’équipe d’intervention est conforme à celle proposée dans l’offre de services, calendrier d’intervention bien établi (intervention au niveau du Siège, intervention au niveau des sites, etc.), * Analyse de la méthodologie d’intervention de l’équipe d’audit (référence aux normes de travail reconnues sur le plan international), * Analyse des points qui méritent d’être examinés en particulier par l’audit, et parallèlement, revue des points sur lesquels les travaux menés par l’audit externe ont été axés | Rapport d’audit fourni par l’auditeur lequel devrait contenir 03 types de rapports :   * Rapport d’audit qui contiendra l’opinion professionnelle de l’auditeur sur les états financiers du Projet, * Rapport sur le contrôle interne rendant compte de toutes les faiblesses du système, évaluant les risques liés à ces défaillances et proposant des recommandations pertinentes et pratiques avec un chronogramme de mise en application, * Rapport sur le respect des procédures et sur la conformité de l’exécution du Projet aux termes des accords, des lois et réglementations locales applicables. | A la fin du mandat |
| **Résultat de l’activité 4.1.7 –** Evaluation à mi-parcours | Progrès et résultats accomplis durant les deux mois et demi de mise en œuvre du Projet évalués | | | Date de début : Avril 2015  Date de fin : Juin 2015 |
| **Objet** | Organiser l'évaluation à mi-parcours du projet | | | |
| **Description** | L’évaluation à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d’échec du projet, de manière à définir les changements qu’il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L’évaluation à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité et sera conduite par de firme externe.  Le projet a été lancé en décembre 2012 et se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l’évaluation à mi-parcours, le processus d’évaluation à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR) prévu tous les mois de juin de chaque année. | | | |
| **Critères de qualité** | | **La méthode de mesure de la qualité** | **Sources de vérification** | **Date de l’évaluation** |
| Approche méthodologique participative considérant et intégrant les avis de toutes les parties prenantes dans le rapport final de l’évaluation | | Analyse des résultats de l’évaluation | Rapport d’évaluation à mi-parcours | Juin 2015 |